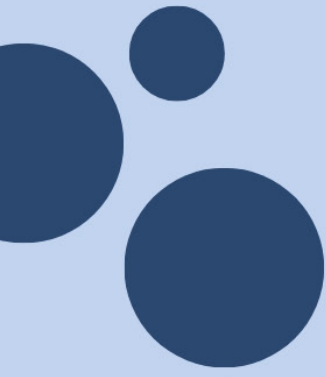




VOTRE LIVRET

# Partir en mobilité

*Internationale*



# PRÉFACE



**L'international** vous attire et vous souhaitez effectuer une **mobilité** ?

Vous ne savez pas comment faire ni par où commencer vos recherches ? Pas de panique ! **LifeTime Projects** a recensé tous les **dispositifs de départ** à l'international adaptés à tous les profils.

Qu'il s'agisse d'un **stage**, d'un **volontariat**, d'un **emploi** ou d'une **mission de bénévolat**, vous trouverez dans les pages de ce guide toutes les informations nécessaires à votre départ !

À travers ce livret, découvrez comment **surmonter les freins financiers**, sociaux ou liés à l'âge par exemple. Nous croyons fermement que nous avons tous une place au sein des synergies de solidarité internationale !

## UN MOT SUR NOTRE ASSOCIATION

LifeTime Projects est une association strasbourgeoise située dans le quartier de la Cité Spach. Nous œuvrons depuis 2014 pour la promotion de la solidarité internationale et de la citoyenneté. Nos actions rayonnent sur tout le Grand Est, dans 6 pays et sur 3 continents. En effet, nous sommes présents en **France** mais aussi **au Cameroun, en Tanzanie, en Angleterre, en Bolivie, en Colombie et au Guatemala.**

Nous accompagnons les équipes locales dans la construction de projets autour des thématiques de la protection de l'enfance, des droits des femmes et de l'environnement. Nous accordons une grande importance à la formation et la préparation au départ de nos bénévoles. Tous nos projets se co-construisent avec les populations locales et les bénévoles dans le cadre d'échanges de compétences.

Chez **LifeTime Projects**, nous croyons fermement que nous avons tous à apprendre les uns des autres ! C'est donc en s'appuyant sur les connaissances culturelles et expériences personnelles de chacun que nos actions auront un impact positif.

À l'international, grâce à nos partenaires locaux, LifeTime Projects développe **des projets dans les domaines** :



de la protection  
de l'enfance



du droit  
des femmes



de la protection de  
l'environnement



# TABLE DES MATIÈRES

## Partie 1 : Partir à l'international .....6

- Volontariat ..... 7
- Travail.....29



## Partie 2 : Financer sa mobilité.....35

- Bourses et financements.....36
- Auto-financement.....43



## Partie 3 : Guide utile et pratique...51

- Que faire avant de partir ?.....52
- Témoignage .....57



DISPOSITIFS DE DÉPART À L'INTERNATIONAL

# Partie 1

*Partir à  
l'international*





# VOLONTARIAT

## LE VIA

### *Volontariat international en administration*

Le VIA permet à des jeunes de 18 à 28 ans de participer à l'action de la France dans le monde. Il existe cependant certaines conditions : la mission dure entre 6 et 24 mois et peut être renouvelée 1 fois pour 2 ans maximum. Le volontaire reçoit une **indemnité**.

Mais un VIA, qu'est-ce que c'est exactement ?

Le VIA est un volontariat effectué au sein des **services de l'Etat français à l'étranger**. Le volontariat peut se dérouler dans les consulats, les ambassades, les services et les missions économiques français à l'étranger ou encore dans les Services de coopération et d'action culturelle. Tous les métiers sont concernés. Vous pouvez effectuer un V.I.A dans les domaines de l'enseignement, du droit, de l'économie, de la médecine, de l'informatique ou encore de l'hôtellerie-restauration.





## Quel profil faut-il avoir ?



- Avoir entre 18 et 28 ans
- Être français ou ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (EEE)
- Être en règle avec les obligations de service national (JDC)
- Jouir de ses droits civiques et avoir un casier judiciaire vierge
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour les personnes exerçant des activités de même nature dans l'organisme d'accueil
- Accepter les obligations de discrétion, de convenance et de réserve liées à la nature diplomatique de la mission
- Ne pas avoir un autre travail ou faire d'études même à temps partiel en parallèle de votre mission

→ plus d'infos sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr)

# LE VIE

## *Volontariat international en entreprise*

Le VIE permet à des jeunes entre 18 et 28 ans d'exercer une mission dans une **entreprise française à l'étranger**. Comme pour le VIA, la mission de VIE dure entre 6 et 24 mois et peut être renouvelée 1 fois pour 2 ans maximum et le volontaire reçoit une indemnité.

Mais un VIE, qu'est-ce que c'est exactement ?

Le VIE est une **mission commerciale** effectuée dans une entreprise française à l'étranger. Ainsi, l'entreprise peut exiger de possibles **conditions supplémentaires** en amont de la mission du volontaire : diplôme, connaissance de la langue du pays choisi, expérience professionnelle, etc. Le VIE peut comporter des périodes d'activité en France avec un minimum de 183 jours par an à l'étranger. Le volontaire doit chercher sa mission.



## Quel profil faut-il avoir ?



- Avoir entre 18 et 28 ans
- Être français ou ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (EEE)
- Être en règle avec les obligations de service national (JDC)
- Avoir un casier judiciaire vierge
- D'autres conditions peuvent être exigées selon le pays de destination (diplôme, connaissance de la langue, expérience professionnelle, etc.)
- Si vous êtes salarié du secteur public ou privé, vous êtes dans l'obligation de quitter votre poste

→ plus d'infos sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr)

# LE SERVICE CIVIQUE INTERNATIONAL

Le Service civique international permet d'exercer une mission dans un **organisme** (public ou privé) **agrée par l'État** dans un des dix domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation à savoir : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sports, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise et citoyenneté européenne.

Le volontaire perçoit une indemnité. La durée du SCI est de **6 mois à 1 an et garantit une protection sociale intégrale.**



## Quel profil faut-il avoir ?



- Avoir entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap
- Être français ou avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (EEE), ou avoir un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an
- Pas de conditions de diplôme, ni d'expérience professionnelle, ce sont les savoirs être et la motivation qui comptent avant tout
- Ne pas avoir effectué de service civique au préalable

→ plus d'infos sur le site [service-civique.gouv.fr](https://service-civique.gouv.fr)

# LE VOLONTARIAT AVEC LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Le Corps européen de solidarité est un programme de l'Union européenne qui offre la possibilité aux jeunes de s'engager sur une activité de solidarité en France et en Europe. Les actions du Corps européen de solidarité se déclinent en deux axes : les projets de solidarité et le volontariat. Si vous cherchez un soutien financier pour un projet de solidarité ou si vous souhaitez partir en mission de volontariat en Europe, c'est la bonne solution ! Les missions durent entre 2 et 12 mois.



## Quel profil faut-il avoir ?

- Avoir entre 18 et 30 ans
- Être résident d'un pays membre de l'Union européenne

→ plus d'infos sur le site [service-civique.gouv.fr](https://service-civique.gouv.fr)



# LE VOLONTARIAT FRANCO-ALLEMAND

Le volontariat franco-allemand (ou VFA) est un Service civique international. Des volontaires français et des volontaires allemands sont envoyés simultanément dans le pays partenaire. Le VFA représente une année **d'orientation professionnelle** et **de formation**, c'est un **engagement social**.

Les types de mission varient en fonction de l'organisme d'accueil. Il peut s'agir par exemple de **participer aux activités scolaires** et/ou extra-scolaires d'un établissement, d'agir pour la **protection de l'environnement**, de **contribuer à la vie d'un club de sport** ou encore de soutenir les projets de **promotion de la mobilité franco-allemande**.

Le VFA dure entre **10 et 12 mois** et les conditions financières sont les mêmes que pour un Service civique en France. De plus, **l'OFAJ** (Office franco-allemand pour la jeunesse) **prend en charge les frais de voyage** des volontaires pour se rendre aux séminaires de préparation au sein de la structure d'accueil.





## Quel profil faut-il avoir ?



- Avoir entre 18 et 25 ans
- Aucune condition de diplôme exigée
- Un bon niveau d'allemand peut être demandé mais n'est pas forcément nécessaire selon les structures d'accueil
- Ne pas avoir effectué de Service civique au préalable
- Être domicilié en France ou en Allemagne depuis 1 an minimum
- Avant de partir, il faut avoir trouvé une association d'envoi dans son pays et une structure partenaire dans le pays d'accueil

→ plus d'infos sur [volontariat.ofaj.org](https://volontariat.ofaj.org)



# LE VSI

## *Le Volontariat de solidarité internationale*

Le VSI permet de **s'engager auprès d'associations agréées** ayant pour objet des actions de **solidarité internationale** telles que l'enseignement, le développement urbain et rural, la santé ou encore les actions d'urgence. Les missions se déroulent hors de **l'Espace économique européen (EEE)**. Le contrat signé est renouvelable. À l'instar de beaucoup d'autres dispositifs de volontariat, le volontaire reçoit une **indemnité**. En fin de mission, vous pouvez prétendre à certaines aides. Cependant, vous devez prendre en compte que votre contrat est d'une durée maximale de 2 ans.



## Quel profil faut-il avoir ?

- Avoir minimum 18 ans
- Pas de condition de nationalité
- Ne pas être lié par un contrat de travail

→ plus d'infos sur le site : [france-volontaires.org](http://france-volontaires.org)



# LE VIF

## *Le Volontariat international de la francophonie*

Le VIF permet aux jeunes **francophones** de mettre leurs compétences au service **d'un projet de développement**. Ils vivent une expérience de mobilité internationale **au sein de l'espace francophone** qui s'intégrera à leur parcours professionnel. Le volontaire s'engage pour **12 mois**. Ces missions de volontariat sont effectuées au sein **d'institutions francophones** souhaitant bénéficier de l'aide d'un volontaire pour leurs projets (comme dans les Alliances françaises par exemple).

### Quel profil faut-il avoir ?



- Avoir entre 21 et 34 ans pendant la mission
- Etre reconnu médicalement apte
- Avoir la nationalité de l'un des 57 Etats ou gouvernements membres de la Francophonie et résider sur le territoire de cet Etat ou gouvernement
- Être titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent

→ plus d'infos sur le site : [francophonie.org](http://francophonie.org)

# LE WWOOFING

Le *Wwoofing* est une **solution économique** pour les personnes souhaitant partir en France ou à l'international avec un budget restreint.

Mais, qu'est-ce que le *wwoofing* ?

Il s'agit d'une forme de volontariat qui permet de participer aux **tâches quotidiennes d'une ferme** en étant **logé** et **nourri** en échange. Les hôtes fixent leurs propres conditions et la durée de la mission varie en fonction des hôtes. Il n'existe aucun critère hormis avoir 18 ans au moment du départ. Aucune compétence n'est nécessaire pour effectuer un *wwoofing*.



## Quel profil faut-il avoir ?

- Avoir au minimum 18 ans (pas de limite d'âge maximum)
- Pas de condition de nationalité
- Aucune compétence n'est nécessaire

→ plus d'infos sur le site : [wwooof.fr](http://wwooof.fr)



# LE VOLONTARIAT DES NATIONS UNIES

Ce programme contribue à soutenir la paix et le développement à travers le monde par le biais du **volontariat**. Les volontaires soutiennent des **communautés du monde entier**, tout en défendant les idéaux et les aspirations de l'ONU. Il existe trois types de volontariat au sein du programme : les volontaires à l'étranger, les volontaires restant dans leur pays d'origine et le volontariat en ligne.

## Quel profil faut-il avoir ?



- Pour le volontariat à l'étranger : avoir minimum 25 ans (pas de limite d'âge maximum), être détenteur d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme de technicien supérieur et avoir au minimum 2 ans d'expérience professionnelle pertinente
- Pour le volontariat national : pas de profil type, avoir au minimum 22 ans (pas de limite d'âge maximum), avoir un niveau minimum d'éducation supérieure, de compétences ainsi que certaines qualités personnelles
- Pour le volontariat en ligne : pas d'âge requis, posséder des compétences en matière de traduction et d'informatique

# LES CHANTIERS INTERNATIONAUX

Un chantier international est un groupe de volontaires de différents pays qui travaillent **ensemble** dans le cadre d'un projet destiné à **aider une communauté**, généralement pendant **2 à 4 semaines**. Les chantiers sont organisés par des **communautés locales** et des organisations. Ce dispositif permet d'échanger avec des groupes de jeunes de différents pays, de voyager et de découvrir de nouvelles cultures. En échange du travail (environ 5h/jour), le participant est **nourri** et **logé**. L'association organisatrice peut demander **une compensation financière** pour aider à couvrir les frais de logement et de nourriture. Le coût du chantier pour les participants comprend les frais d'adhésion et d'inscription auprès de l'association.

## Quel profil faut-il avoir ?



- Avoir entre 18 et 30 ans
- Il existe des chantiers "juniors" à partir de 14 ans



# ERASMUS+

Erasmus+ est un programme de la **Commission européenne** qui promeut les opportunités de mobilité internationale pour améliorer les compétences des jeunes, des formateurs et des organisations.

Les échanges Erasmus+ permettent à des groupes de jeunes issus de différents pays de **vivre ensemble**, entrer en contact avec **d'autres cultures**, participer à des activités formatives et **échanger** sur des thématiques. Ces échanges sont organisés par des associations ou des organisations scolaires. La durée de l'échange est de **5 à 21 jours**, sans compter le temps de déplacement. Pour trouver ces échanges Erasmus+, renseignez vous auprès des associations de votre ville !



## Quel profil faut-il avoir ?

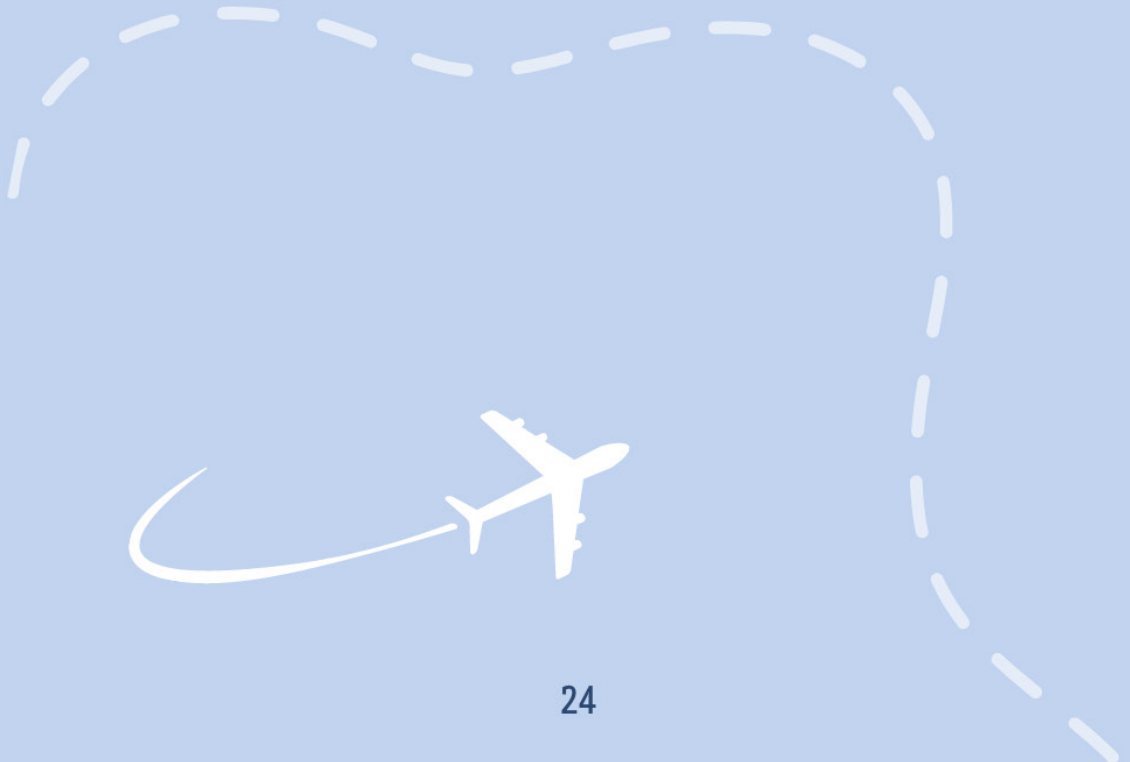
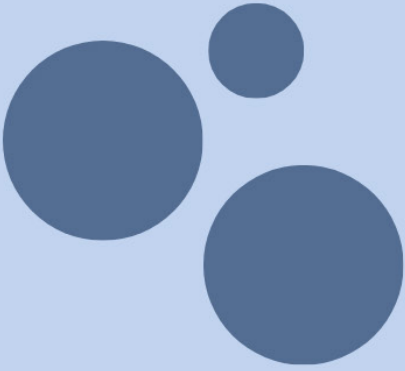
- Avoir entre 13 et 25 ans

# LES SÉJOURS LINGUISTIQUES

Le séjour linguistique est un type de **programme** allant de **quelques heures de cours** à des **formations intensives** tout en offrant une immersion culturelle. Les formules de départ sont nombreuses : 2 semaines dans une école de langue avec le logement en famille, un semestre à l'université, ou encore, une année entière en immersion dans un lycée. Tout le monde peut y trouver son bonheur. En France, il est estimé qu'en 2018, 3 millions d'inscriptions ont été effectuées pour partir. Le coût du séjour varie selon l'organisme, allant d'une centaine d'euros à 1 000€ pour une semaine.

Ce dispositif est ouvert généralement aux **mineurs** et ne nécessite **pas de compétences** particulières.





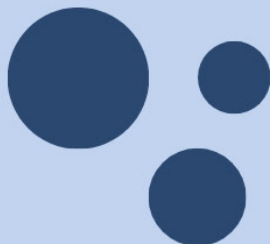
# LE STAGE

Le stage est **une mise en situation dans le milieu professionnel** de votre choix qui peut durer de quelques semaines à plusieurs mois. Durant vos études, vous pouvez faire des stages en entreprise ou dans un autre milieu professionnel à l'étranger.

Ayant le **statut d'étudiant**, vous ne serez **pas considéré comme un salarié**.

Cependant, vous devez respecter les règles de votre établissement d'accueil. Il est impératif de **faire signer une convention** afin de vous garantir une protection !

Le stage peut être **rémunéré** mais à l'étranger **ce n'est pas toujours le cas**. Étant une expérience d'apprentissage ou de perfectionnement, le stage permet d'acquérir les compétences techniques ou non, liées à votre formation.





Il existe plusieurs façons de trouver son stage à l'étranger : via le réseau de votre **université**, via le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), en postulant sur des sites de **recherche d'emploi** (Linkedin, Indeed, Welcome To The Jungle, etc.), en envoyant des candidatures spontanées, etc.



## Quel profil faut-il avoir ?

- Avoir au minimum 16 ans
- Avoir une convention de stage
- Trouver un organisme d'accueil



**La pratique et la notion de stage ne sont pas identiques dans tous les pays. Chaque pays ayant sa définition, il est important de s'informer au cas par cas, selon la destination que vous aurez choisie.**



# LE VOLONTARIAT HORS CADRE

Les dispositifs au départ sont nombreux mais il peut arriver qu'aucun ne vous corresponde. LifeTime Projects, ainsi que d'autres organismes, peut vous proposer des missions de solidarité internationale, cela est défini comme du volontariat hors cadre.

Le but de ces missions est de créer un échange de compétences et d'entraide entre les volontaires et les structures locales.

Juridiquement, il n'y a aucun statut ni réglementation française pour définir le volontariat hors cadre. Ainsi, l'organisme d'envoi doit proposer des conventions plus ou moins tacites aux volontaires. Dans le cas de LifeTime Projects, l'association rédige une convention de bénévolat, signée par les deux parties. Celle-ci assure la protection du volontaire et de l'association et spécifie le cadre dans lequel la mission va se dérouler (responsabilités de chacun, sécurité du volontaire et des bénéficiaires des projets, etc.).



Nous vous conseillons de bien vous renseigner sur les organismes qui proposent ce type de mission. France Volontaires, la plateforme française du volontariat international, peut vous aider à trouver des volontariats dans des structures dites sérieuses.



## Quel profil faut-il avoir ?

Cela dépendra de l'organisme d'accueil et des missions qu'elle propose. La plupart des organismes proposent des missions aux plus de 16 ans. Les durées vont de 2 semaines à plusieurs mois selon les besoins locaux, moyennant souvent une participation financière du volontaire car les associations ne reçoivent pas de subventions pour couvrir les frais liés à la mission sur place.

Il faut bien vérifier que l'organisme de départ vous propose :

- une formation au départ
- un logement pendant votre mission
- les repas quotidiens
- une assurance rapatriement





# TRAVAIL

## ASSISTANT DE FRANÇAIS

En tant qu'assistant de français, votre rôle premier est de donner des **cours de français** ainsi qu'un **éveil à la culture** française dans un établissement scolaire à l'étranger pour une durée de 4 à 12 mois.

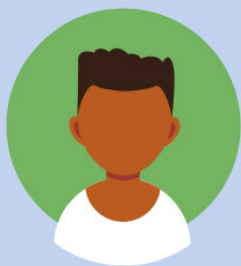
L'assistant travaille comme soutien des professeurs de français dans des établissements de **niveau secondaire**. Cette mobilité internationale vous offre une possibilité de **formation** et un début de **professionnalisation**. Le statut de l'étudiant peut être différent selon le pays d'accueil. L'assistant peut être considéré comme **étudiant boursier** ou comme **salarié** en fonction de la destination. Plus de **25 pays** sont proposés pour 1 400 postes par an.

## LECTEUR DE FRANÇAIS

Le principe du lecteur de français à l'étranger est le même que celui de l'assistant. Ses missions et son rôle sont similaires. À la seule différence que le lecteur de français à l'étranger n'enseigne pas dans un niveau secondaire mais dans un **établissement d'enseignement supérieur** (université).



## Quel profil faut-il avoir ?



- Être français ou ressortissant européen
- Avoir entre 20 et 35 ans
- Avoir effectué sa scolarité secondaire dans un établissement français, en France ou à l'étranger
- Être rattaché à un établissement supérieur français, en présence, à distance ou en mobilité
- Être titulaire, au moment du dépôt de sa candidature, du diplôme exigé sur la fiche pays
- Bonne connaissance de la langue du pays d'accueil, niveau B1 minimum

Les conditions sont les mêmes pour le lecteur de français sauf pour le point suivant :

- Être titulaire au minimum d'une première année de Master

→ plus d'infos sur le site [france-education-international.fr](https://france-education-international.fr)

# LE PVT

## *Le Programme vacances-travail*

Le PVT est une demande de **visa spécial** qui vous permet de **voyager** tout en découvrant **d'autres cultures** en travaillant. Ce programme se tient dans le cadre d'accords bilatéraux entre la France et les pays d'accueil. La durée maximale est d'un an et ce visa s'adresse aux jeunes entre 18 et 35 ans. Ce programme est fait pour vous si vous souhaitez découvrir des destinations **hors d'Europe**. Il est reconductible pour certains pays partenaires, mais pas tous.

### Quel profil faut-il avoir ?



- Avoir entre 18 et 35 ans
- Passeport français valable sur toute la période
- Justification d'un montant variable selon la destination
- Assurance voyage valide sur toute la durée du séjour
- Critères d'éligibilité selon les pays
- Avoir un casier judiciaire vierge

→ Plus d'infos sur le site [diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)



# L'EURES



Communément appelé le **“Pôle emploi européen”**, l'EURES est un dispositif vous aidant à trouver une offre d'emploi dans **l'Union européenne**.

Il existe également un programme spécifique nommé **“Your first EURES job”** qui permet d'avoir **une aide financière** pour s'installer à l'étranger, des cours de langue ou une aide pour passer un entretien à l'étranger.

Les secteurs principaux sont **la santé, la technologie de l'information et de la communication et l'informatique**.

## Quel profil faut-il avoir ?



- Avoir au minimum 18 ans, mais entre 18 et 35 ans pour le programme **“Your first EURES job”**
- Être citoyen d'un des pays membres de l'Union européenne ou des pays EEA/EFTA (Islande et Norvège)

→ plus d'infos sur le site [ec.europa.eu/](https://ec.europa.eu/)



# JEUNE AU PAIR

En échange du **gîte** et du **couvert**, le jeune au pair s'occupe **des enfants** de la famille d'accueil et participe aux **tâches ménagères** du quotidien.

La famille donne en plus de **l'argent de poche** au jeune. Ce dispositif de mobilité permet de vivre à l'étranger dans une famille d'accueil locale pour une durée de 6 à 24 mois pour les jeunes âgés de minimum 18 ans.

Grâce à ce volontariat, le jeune peut ainsi **découvrir la culture du pays d'accueil**. Le séjour au pair est aussi une bonne occasion pour **améliorer son niveau de langue**. Il existe différents organismes proposant de travailler en tant que jeune au pair.



## Quel profil faut-il avoir ?



Les conditions pour travailler au pair varient d'un pays à l'autre mais généralement vous devez :

- Avoir au minimum 18 ans (en fonction du pays certains acceptent les mineurs à partir de 16 ans)
- Avoir des connaissances de base de la langue du pays d'accueil
- Suivre des cours de langue une fois sur place
- Dans certains pays, avoir un niveau baccalauréat et le permis de conduire sont requis
- Il est également recommandé d'avoir un accord écrit entre la famille et le pair avant son départ
- Pour un séjour au pair en Europe, il faut avoir la carte européenne d'assurance maladie avant de partir

DISPOSITIFS DE DÉPART À L'INTERNATIONAL

# Partie 2

*Financer sa  
mobilité*





# BOURSES ET FINANCEMENTS

Avoir une expérience à l'international est un **rêve** pour beaucoup. En fonction de la mobilité choisie, les coûts peuvent varier. Bien que les aides soient nombreuses, il est facile de se perdre. C'est pourquoi **LifeTime Projects** a recensé, pour vous, quelques **bourses et autres aides financières** au départ à l'international afin de vous appuyer dans la réalisation de vos projets.

# BOURSE ZELLIDJA

La bourse Zellidja peut être octroyée **jusqu'à 900€** pour favoriser un **premier voyage individuel**. Pour bénéficier de cette bourse, il faut s'engager à partir seul pendant 1 mois minimum à moindre coût et **organiser son voyage autour d'un sujet d'étude**, un axe de découverte. Pour bénéficier de cette bourse, le jeune doit également s'engager à tenir un **journal de bord** et à **rendre un rapport** à son retour de voyage. Il doit aussi tenir **un carnet de ses dépenses quotidiennes**.

## Quelles sont les conditions ?



- Être francophone
- Avoir entre 16 et 20 ans dans l'année du voyage
- Déposer son projet de voyage en ligne
- Se présenter à un oral de sélection dans sa région en France
- Signer un exemplaire du règlement des concours des bourses Zellidja et le retourner au Secrétariat au plus tard à l'audition orale
- S'engager à partir seul-e, pour une durée minimale d'un mois, entre le 1er juin et le 31 octobre

→ plus d'infos sur le site [zellidja.com](http://zellidja.com)

# AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE



Si vous êtes un **étudiant** souhaitant suivre une **formation à l'étranger** ou effectuer un **stage à l'international**, vous pouvez percevoir une aide à la mobilité internationale.

Vous devez demander un dossier de **demande d'aide à la mobilité** au service des relations internationales de votre établissement, le remplir, puis le déposer à ce service.

Votre candidature est sélectionnée par le chef d'établissement en fonction de 2 critères :

- **Qualité** et **intérêt pédagogique** de votre projet individuel
- **Conformité avec la politique internationale** menée par l'université ou l'établissement

Votre séjour à l'étranger donnant droit à l'aide doit être compris entre **2 et 9 mois consécutifs**. L'aide à la mobilité internationale est **cumulable** avec une aide au mérite et avec une bourse sur critères sociaux.

# BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX

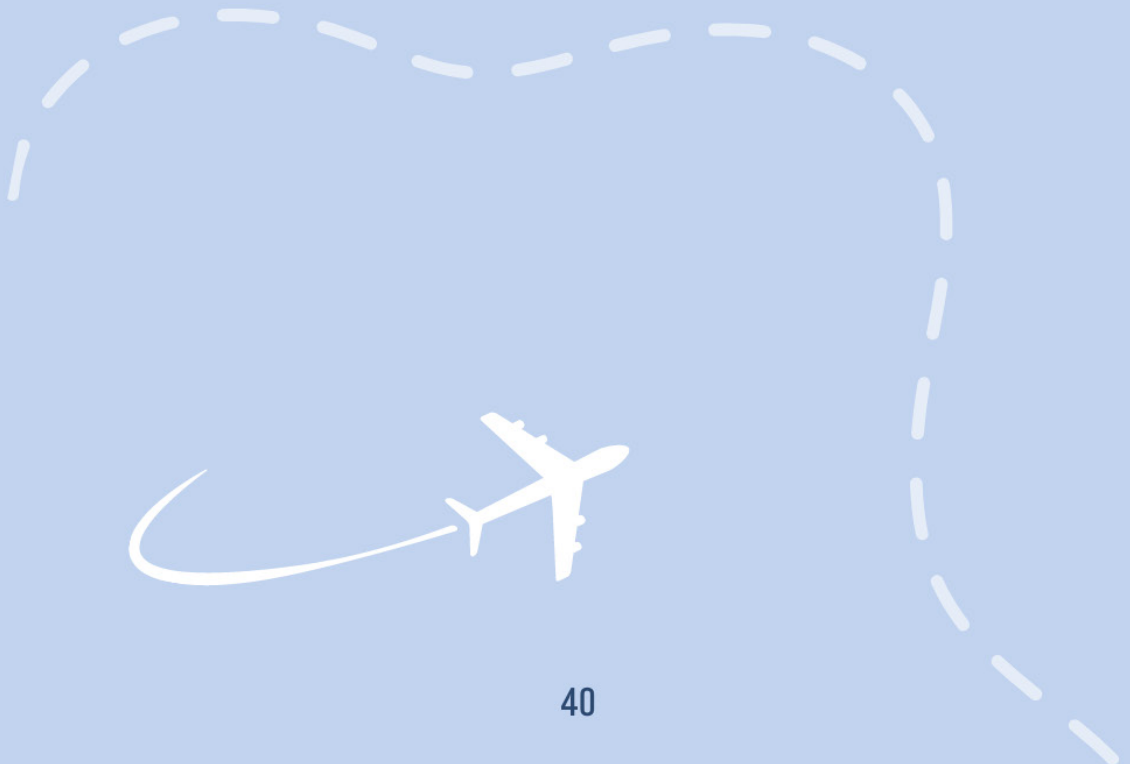
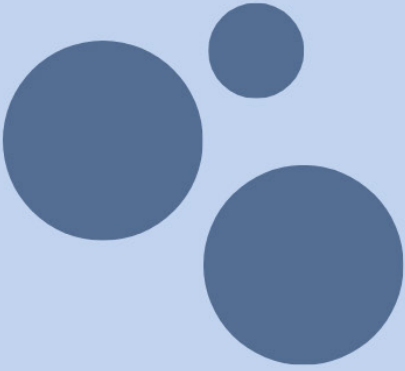
La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est accordée à **l'étudiant** qui a des difficultés matérielles pour poursuivre des études supérieures.

## Quelles sont les conditions ?



- Être inscrit en formation initiale en France ou dans un autre pays de l'Union européenne
- Être inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé habilité à recevoir des boursiers
- Suivre des études supérieures à plein temps
- Avoir moins de 28 ans lors de votre 1ère demande de bourse
- Avoir un bac français (ou un titre/diplôme admis en équivalence ou en dispense pour l'inscription en 1ère année d'études supérieures)







# COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AUTRES FINANCEMENTS

Au niveau des communes, des départements et des régions, de nombreuses aides sont accordées par les collectivités territoriales.

Par exemple, dans le **Grand Est**, le Conseil régional permet aux étudiants d'avoir une aide financière à la mobilité internationale d'une hauteur de **400 € pour un stage court** ou de **800 € pour un stage long** (à noter que cette bourse est cumulable avec une bourse du CROUS si l'étudiant est concerné). Dans le cas du Grand Est, le Conseil régional accorde sa bourse de mobilité aux étudiants **jusqu'à 29 ans**.

Pour obtenir cette aide, la collectivité peut demander au volontaire de présenter son projet en amont ou en aval de sa mobilité.

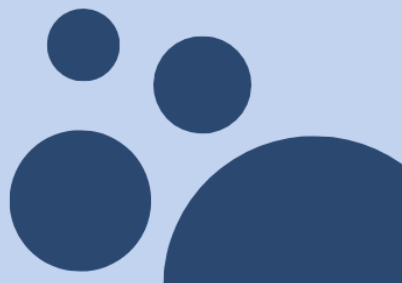


**La plupart des collectivités territoriales en France disposent d'aides financières à la mobilité internationale. Pensez à vérifier les critères des bourses dans votre région !**

Il existe également des accords avec certaines **banques** ou des **organismes** spécialisés dans l'accord de financements pour promouvoir la mobilité internationale des jeunes. Vous pouvez trouver par exemple :

- Le Centre Français des Fonds et Fondations
- La Fondation de France
- Le Crédit Mutuel
- Jeunes à Travers le Monde

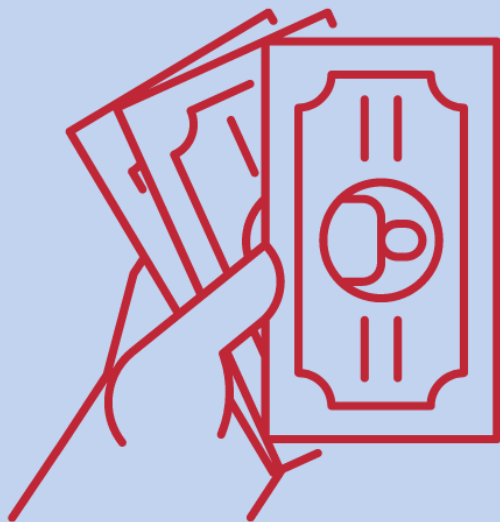
Cette liste n'est pas exhaustive et, peut-être qu'en faisant vos propres recherches et démarches auprès d'organismes locaux (votre école, votre ville, votre région, votre club de sport, etc.), vous trouverez d'autres structures disposées à vous accorder une aide !



# AUTO FINANCEMENT

Ça y est ! Vous êtes **motivé** et allez partir en mission à l'international ! Vous ne savez pas comment vous y prendre pour **récolter les fonds** nécessaires pour partir ? Récolter une grosse somme d'argent peut parfois paraître effrayant.

Pas de panique ! LifeTime Projects vous donne ici quelques **idées** et **conseils** afin de vous autofinancer.





Récolter des fonds pour financer sa mission fait partie intégrante de la construction de son projet !

Avant de commencer à tout organiser, il faut s'assurer de se **poser les bonnes questions** :

- De quelle somme avez-vous besoin ? (Cette somme englobe vos billets d'avion, les frais de transport sur place, la restauration, les vaccins, les visas, l'hôtel en arrivant sur place s'il y a lieu, etc.)
- De combien de temps disposez vous pour récolter l'argent ? / Avez-vous des contraintes de temps ?
- Connaissez-vous des personnes susceptibles de vous aider dans votre démarche de financement ?

Il est également nécessaire avant de faire vos démarches pour des demandes de financement de réfléchir à la manière dont vous allez **présenter votre projet**. Cela permet d'anticiper toutes les questions que l'on va vous poser et la façon dont vous allez y répondre.



# SOLICITEZ VOS PROCHEs

Votre **entourage** et votre **réseau personnel** sont très important dans la réussite de votre projet ! **Expliquez-leur** votre projet correctement et ils n'hésiteront pas à **vous aider** à le financer ! Vous pouvez aussi demander des financement lors d'occasions spéciales, votre anniversaire ou Noël par exemple.

# ORGANISEZ DES OPÉRATIONS DE RÉCOLTES DE FONDS

Organiser une **brocante**, prendre un **stand** au marché de Noël, **garder des enfants**, présenter des services aux particuliers, mettre des annonces dans les commerces aux alentours de chez vous. Pourquoi ne pas vendre des gâteaux ou des crêpes à la sortie au lycée avec l'autorisation du CPE ?

Organiser une **tombola**, un **événement** sportif ou un **repas solidaire** !

Soyez créatif et n'oubliez jamais les enjeux de ces opérations !

# ORGANISEZ UN FINANCEMENT PARTICIPATIF SUR INTERNET



Pour vous aider, il existe plusieurs **sites Internet** vous permettant d'organiser cette collecte de manière **rapide** et **facile** comme HelloAsso par exemple. Pour cela, il vous faudra rédiger un court texte expliquant les enjeux et les conséquences de votre projet de mobilité.

Pensez aussi à utiliser vos **réseaux sociaux** personnels pour partager votre campagne de financement participatif. Vous pouvez aussi créer un **compte spécial** pour votre projet afin que les personnes vous ayant soutenu·e soient mises au courant des avancées de votre projet !



# DEMANDER AUX ENTREPRISES

Beaucoup d'entreprises sont prêtes à **soutenir** leurs collaborateurs dans la réalisation de ce type de projet !

Cela montre **le côté solidaire de l'entreprise** ainsi que sa sensibilité aux problématiques internationales, tout en permettant aux employés de se former et d'acquérir de nouvelles connaissances.

Parlez-en à votre employeur, il pourra peut-être couvrir une partie des coûts.







Le **Congé de solidarité internationale** (CSI) permet à un salarié de participer à une mission à l'étranger. Pendant le congé, le salarié n'est pas rémunéré.

Le CSI peut être refusé par l'employeur si l'absence est susceptible d'avoir des conséquences à la bonne marche de l'entreprise.

La mission à laquelle souhaite participer le salarié doit se situer hors de France et relever d'une association humanitaire ou d'une **organisation internationale** dont la France est membre ; ce qui est le cas de LifeTime Projects !

Votre entreprise n'est pas prête à vous accorder un congé de solidarité internationale ou alors vous ne souhaitez pas utiliser ce format ?

Vous pouvez toujours poser des jours de **congés payés** ou des **RTT** !

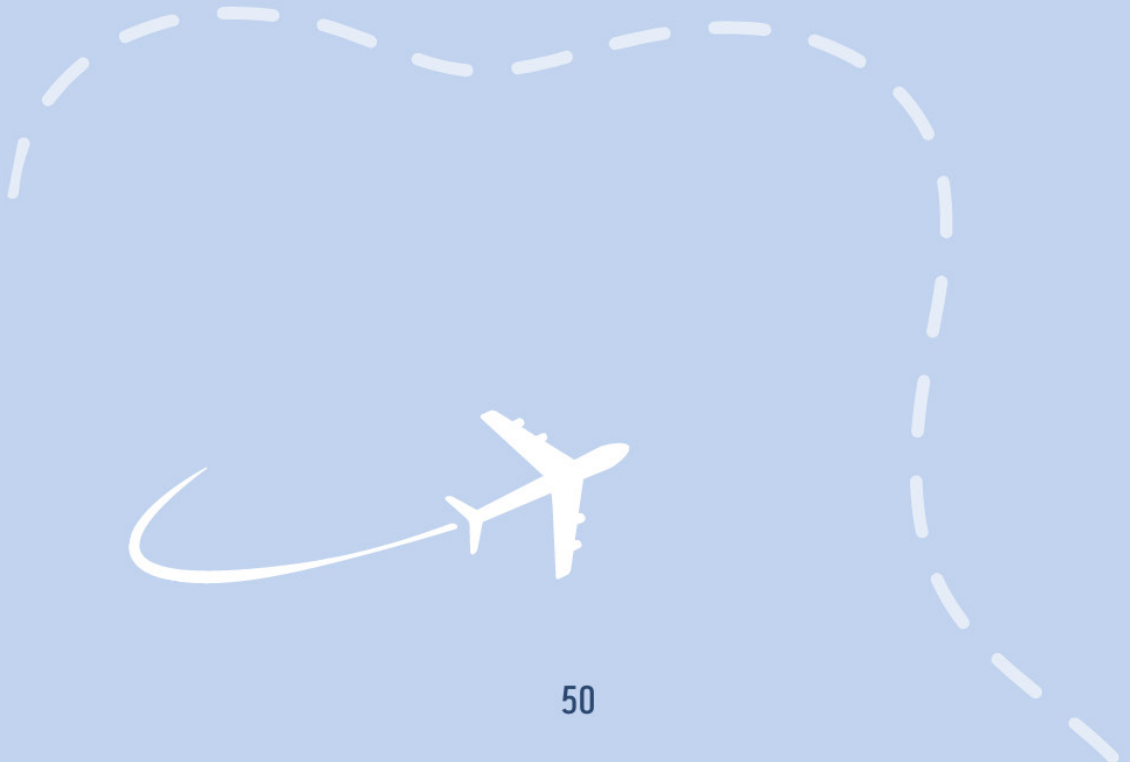
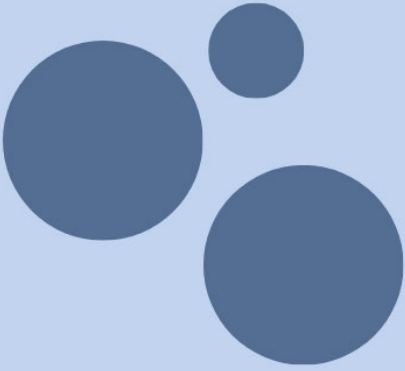


# POUR CONCLURE

Une collecte de fonds est **une étape cruciale** dans la préparation de votre mission.

Il existe plusieurs possibilités pour récolter de l'argent, cependant vous devez prendre en considération certains éléments. Vous serez probablement confronté à des **refus**.

**Ne vous découragez pas !** Restez positif et continuez à chercher des alternatives. N'oubliez pas que collecter des fonds **prend du temps** et c'est un engagement à long terme. Mais, avec de la **motivation**, vous atteindrez votre objectif et serez d'autant plus **fier de votre réussite !**



DISPOSITIFS DE DÉPART À L'INTERNATIONAL

# Partie 3

*Guide utile  
et pratique*



# QUE FAIRE AVANT DE PARTIR ?

Avant de partir en mobilité internationale, il y a certaines **questions** qu'il est **essentiel** de se poser :

- Quelle est la **situation géopolitique** du pays dans lequel je pars ?
- Suis-je familier avec la **culture** et la **langue** du pays ?
- À quel type de **climat** vais-je être confronté·e ?
- Dois-je faire des **vaccins** obligatoires avant de partir ?
- Quel est le niveau de **sécurité** du pays dans lequel je pars ?
- Quelles sont les **démarches administratives** à prendre en compte avant de partir (billets d'avion, visas...) ?

# LES QUESTIONS À SE POSER POUR UN VOLONTARIAT RESPONSABLE

France Volontaires, la plateforme française du volontariat international d'échange et de solidarité, a établi une liste de questions à se poser avant de vous engager sur un projet.

En effet, il est important de se renseigner et de se questionner afin de déconstruire des idées préconçues pour pouvoir vous investir de façon responsable !

- **Vos motivations**

Questionnez votre projet de volontariat à l'international, mûrissez-le : Pourquoi voulez-vous partir ? Pourquoi à l'étranger ? Quelles sont vos aspirations ?

- **Les partenaires du projet**

Quel est le statut de la structure qui propose une mission à l'étranger (entreprise, association...) ? Quels sont ses objectifs et ses valeurs ? Vous correspondent-ils ? La mission a-t-elle été construite en concertation avec la structure locale ? La mission se substitue-t-elle à un emploi local ? Fait-t-elle concurrence à une organisation locale ?

- **L'accompagnement**

Une formation au départ est-elle prévue ? Y a-t-il un accompagnement durant la mission ? Et au retour ? Pouvez-vous être mis en contact avec des anciens volontaires/bénévoles ?

- **Les impacts**

Quels sont les impacts (positifs, négatifs) de la mission en termes de contribution à l'intérêt général ? Et sur les communautés locales ? Ces impacts sont-ils mesurés ?

- **Les responsabilités**

Quelle est la plus-value que vous pouvez apporter ? Quelles sont les compétences et qualifications nécessaires à la réalisation de la mission ? Pourriez-vous les exercer en France ?

- **La prise en charge de la mission**

Les contributions financières demandées sont-elles raisonnables au regard du coût de la vie dans le pays ? Comment sont utilisées ces contributions et à qui sont-elles reversées ?

- **La protection des personnes vulnérables**

La protection des personnes vulnérables (enfants, personnes en situation de précarité, malades...) est-elle prise en compte ? Des mesures de protection sont-elles mises en œuvre pour éviter toute forme d'abus ?

→ plus d'infos sur le site [france-volontaires.org](http://france-volontaires.org)

# S'INFORMER GRÂCE À L'AMBASSADE

Peu importe le pays de destination, il est impératif de vous rendre sur **le site de l'ambassade de France** du pays choisi avant de partir. Vous y trouverez toutes les **informations** nécessaires pour que votre mobilité se déroule dans les meilleures conditions.

De plus, nous vous recommandons vivement de vous inscrire sur le site de l'ambassade sur le **Fil d'Ariane**. C'est un dispositif qui permet à tous les ressortissants français à l'étranger d'être **informé** sur la situation du pays de destination **en cas de crise** et d'avoir accès aux **démarches** à faire et au **comportement** à adopter en cas de problèmes.

En situation de crise dans le pays où vous êtes, le Fil d'Ariane permet également au Ministère de vous mettre directement **en contact avec les proches** que vous avez renseignés pour qu'ils aient de vos nouvelles.



# FORMATION AVANT LE DÉPART

Avant de partir et afin de mieux vous mettre en condition pour votre voyage, nous vous conseillons également de **participer à une formation de départ** de volontaires au sein d'une **association**. Ces formations vous permettent généralement de mieux comprendre la dimension **interculturelle** de votre voyage au travers de mises en situation ou de jeux. Ces formations vous sont donc bénéfiques afin de ne **pas vous sentir perdu·e** une fois dans le pays.

Plusieurs associations et organismes en France ont développé ce type de formation au départ au cours des dernières années :

- **LifeTime Projects** (nous organisons des formations à Strasbourg et à Paris)
- **En Route pour le Monde** (à Brest)
- **Jeunes à Travers le Monde** (à Rennes)
- **Le Service de Coopération au Développement** (à Paris et Lyon)
- **Agence Starting+Block** (à Paris)

Si vous ne trouvez pas d'association ou d'organisme près de chez vous, le site internet de **France Volontaires** dédie une page complète aux questions avant départ.

# TÉMOIGNAGE

Ça y est ! Vous avez trouvé un dispositif de départ à l'international fait pour vous mais vous hésitez encore à partir ?

LifeTime Projects a interviewé pour vous **Oriane**, partie en **volontariat** puis en **Service civique international**.

Elle vous explique pourquoi elle s'est engagée :

# QUELLES ONT ÉTÉ TES MOTIVATIONS POUR PARTIR ?

Suite à ma première année d'étude en école de commerce qui m'a déplu, j'ai voulu faire quelque chose de **différent** pour mon **stage de fin d'année**. Après quelques recherches, je suis tombée sur une proposition de volontariat de **LifeTime Projects** et ça m'a tout de suite plu.

De plus, j'ai toujours été intéressée par le monde de la **solidarité internationale** donc c'était un moyen de découvrir cet univers.

# EN QUOI CONSISTAIT TA MOBILITÉ ?

Je suis partie grâce à deux dispositifs.

Le premier était **un volontariat** de 2 mois en Colombie avec l'association LifeTime Projects. Je partais pour participer à la mission d'activités socio-culturelles comme la création de spectacles à destination des habitants par exemple.

Puis, je suis partie une seconde fois en Colombie pour une période plus longue de 10 mois grâce au dispositif de **Service civique international**. Je suis partie réaliser le Service civique animation à Vivac't - LifeTime Projects Colombia.

# QUELS SONT LES SOUVENIRS LES PLUS MARQUANTS DE TA MOBILITÉ ?

Ce qui m'a le plus marqué tout au long de mon volontariat c'est de voir **l'évolution des enfants** au fil des ateliers menés.

Tout particulièrement de Yamel, qui est le voisin de Vivac't et qui, au début, était un "enfant terrible" et très compliqué à gérer. Après des mois de participation à nos ateliers, on constate aujourd'hui qu'il a énormément **évolué** : c'est maintenant un des plus sages et des plus respectueux. Il a maintenant de moins en moins besoin de notre aide pendant les ateliers. Il a même offert une de ses créations manuelles à un autre enfant alors qu'avant c'était totalement impossible pour lui de partager quoi que ce soit.

# QUE PENSES-TU AVOIR APPRIS PENDANT CE VOLONTARIAT ?

Je pense avoir appris à **gérer un groupe** grâce aux nombreux ateliers que j'ai pu mener. Ce volontariat et ce Service civique international étaient aussi ma première expérience en **collectivité** et ma première expérience de **travail en groupe**. Ils m'ont donc permis d'apprendre à me positionner dans un groupe, à travailler en groupe pour de meilleurs résultats. Cette expérience, comme toute expérience à l'étranger seule, m'a également permis de me **responsabiliser**.

# QUE DIRAIS-TU À UNE PERSONNE SOUHAITANT PARTIR MAIS HÉSITANT ENCORE ?

Je lui dirais que si elle a déjà fait la démarche de **s'intéresser au monde associatif**, de trouver le projet dans lequel elle veut donner de son temps, il n'y a pas de raison de s'arrêter là. Moi aussi, la première fois où je suis partie, j'ai plusieurs fois eu envie d'annuler par **peur de ce départ** en volontariat. Mais, finalement, c'est juste la peur de faire quelque chose que l'on a jamais fait. Et si on a eu **envie** de dédier de son temps à **un beau projet**, il n'y a pas de raison de la taire à cause d'une peur ou d'un doute.

Par contre, il faut bien **choisir son organisme** d'accueil afin de s'assurer d'un accompagnement de qualité.



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?**  
N'hésitez pas à nous contacter !

## LIFETIME PROJECTS

35 Rue Vauban 67000 STRASBOURG

[info@lifetime-projects.com](mailto:info@lifetime-projects.com)

07 81 35 68 67



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Strasbourg.eu**  
eurometropole